



FICHE FORMATION

SÉCURITÉ INCENDIE & ÉVACUATION

Devenir équipier qualifié de seconde intervention - 1ère partie

Durée : 4 Jours

L'essentiel

Intervenir en sécurité sur un incendie avec l'équipement, les techniques et les moyens d'extinction adaptés

Quatre jours pour l'équipier de seconde intervention d'un site industriel : équipement de protection, lances, appareil respiratoire et manœuvres en équipe.

Enjeux

- L'équipier intervient en tenue lourde, avec appareil respiratoire, dans la chaleur et la fumée : l'endurance et la gestion de l'air comptent autant que la technique.
- Une intervention se fait en binôme ou en équipe : un ordre mal compris ou un geste décalé met tout le monde en danger.
- Le site industriel ajoute des risques propres : produits, énergies, capacités, réseaux.

Objectifs pédagogiques

- S'équiper et utiliser les équipements de protection et l'appareil respiratoire.
- Établir des lances et manœuvrer en équipe.
- Reconnaître les risques particuliers d'un site industriel.
- Appliquer les règles de sécurité de l'intervenant.

Programme détaillé

- 1 Rôle de l'équipier de seconde intervention au sein de l'organisation de secours du site.
- 2 Équipements de protection individuelle d'intervention.
- 3 Appareil respiratoire isolant : contrôle, mise en œuvre, gestion de l'air.
- 4 Matériels d'attaque : lances, tuyaux, établissements.
- 5 Manœuvres en binôme et en équipe.
- 6 Mises en situation sur feux réels ou simulés.

SIÈGE INTERNATIONAL

6 rue d'Armaillé, Paris — France
(+33) 7 67 72 43 68
SIREN 952 449 346 R.C.S · Code NAF 71.12B

SIÈGE AFRIQUE

Aïbatin Kpota, Cotonou — Bénin
(+229) 01 91 38 44 44 · 01 91 32 24 70
RCCM RB/COT/26 B 42475 · IFU 3202686150102

CONTACT

info@ifecarm-qhse.com
www.ifecarm-qhse.com



Public concerné

- Personnel désigné comme équipier de seconde intervention sur un site industriel

Prérequis

- Aptitude médicale à l'intervention et à l'appareil respiratoire, à vérifier avec l'employeur ou le médecin du travail.

Modalités pédagogiques

- Formation en présentiel très pratique, sur plateau technique et feux.

Évaluation des acquis

- Évaluation pratique des manœuvres et de la mise en œuvre du matériel.

Cadre d'application

La formation ne remplace pas l'aptitude médicale ni l'autorisation de l'employeur, et ne fait pas de la personne un sapeur-pompier. Le cadre réglementaire décrit est celui de la France ; les obligations applicables au Bénin ou dans un autre pays différent et doivent être vérifiées avec l'autorité ou l'exploitant local.

Intéressé par cette formation ?

Programme détaillé, dates de session (intra ou inter-entreprises) et devis sur simple demande, au Bénin comme en France.

info@ifecarm-qhse.com · (+229) 01 91 38 44 44 · (+229) 01 91 32 24 70 · (+33) 7 67 72 43 68

SIÈGE INTERNATIONAL

6 rue d'Armaillé, Paris — France
(+33) 7 67 72 43 68
SIREN 952 449 346 R.C.S · Code NAF 71.12B

SIÈGE AFRIQUE

Aïbatin Kpota, Cotonou — Bénin
(+229) 01 91 38 44 44 · 01 91 32 24 70
RCCM RB/COT/26 B 42475 · IFU 3202686150102

CONTACT

info@ifecarm-qhse.com
www.ifecarm-qhse.com